

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Dominic Perri*  
Arrondissement de Saint-Léonard

#### **Vice-présidence**

*Mme Valérie Patreau*  
Arrondissement d'Outremont

#### **Membres**

*Mme Caroline Braun*  
Arrondissement d'Outremont

*Mme Daphney Colin*  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

*Mme Nathalie Goulet*  
Arrondissement d'Achatsic –  
Cartierville

*M. Enrique Machado*  
Arrondissement de Verdun

*Mme Micheline Rouleau*  
Arrondissement de Lachine

*M. Sylvain Ouellet*  
Arrondissement de Villeray –  
Saint-Michel – Parc-Extension

*Mme Stéphanie Valenzuela*  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges –  
Notre-Dame-de-Grâce

**Le 21 mars 2022**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217880001**

**Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme FNX-INNOV inc, pour une période de deux ans, pour la conception et la surveillance de travaux de feux de circulation (Lot 1) - Montant estimé de l'entente : 4 322 686, 33 \$ taxes incluses. Appel d'offres public no. 21-18908, (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)**

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Dominic Perri  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Julie Demers  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE217880001**

*Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme FNX-INNOV inc, pour une période de deux ans, pour la conception et la surveillance de travaux de feux de circulation (Lot 1) - Montant estimé de l'entente : 4 322 686, 33 \$ taxes incluses. Appel d'offres public no. 21-18908, (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)*

À sa séance du 15 février 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel : o une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 9 mars 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que la présente entente-cadre vise la conception, le support technique et la surveillance des travaux dans le cadre de la réalisation de projets de modification des feux de circulation, incluant l'élaboration de plans et devis ainsi que la coordination et la surveillance de ces travaux.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 42 jours. Parmi les 7 preneurs du cahier des charges, deux ont déposé une soumission, dont une seule a été jugée conforme. Il est à noter que 4 addendas mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres. Au terme du processus, le prix soumis par l'adjudicataire montre un écart de 15,56% défavorable à la Ville par rapport à l'estimation de contrôle interne.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur l'état d'avancement du déploiement de feux piétons et les raisons pour lesquelles les preneurs de cahier des charges n'ont pas soumissionné.

Le service a également mentionné que la firme FNX INNOV Inc. ayant remporté le lot #1, elle se voit automatiquement exclus du lot #2 puisqu'elle ne possède pas une seconde équipe pour se qualifier. Le Service a souligné au passage qu'une négociation du prix a eu lieu et a permis de faire certaines économies. Il a également indiqué que la Ville dispose des ressources internes pour effectuer une partie des travaux prévus au lot #2 en attendant que celui-ci soit lancé à nouveau.

Le Service a précisé que sans la possibilité d'octroyer des contrats pour améliorer les feux de circulation, l'atteinte des objectifs poursuivis dans le cadre de l'approche «Vision Zéro» ne sera pas possible. Il est souligné notamment qu'en termes de sécurité et de mobilité, les impacts seraient importants pour les usagers les plus vulnérables (sécurité aux abords des écoles, feux sonores pour les personnes qui ont des déficiences visuelles). Les explications du service ont été à la satisfaction de la Commission.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :  
o une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres ;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE217880001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**